



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : prévention
et maîtrise des maladies non transmissibles**

**Projet de décision déposé par le Président du Conseil, Collen Vixen Kelapile
(Botswana)**

Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions [2013/12](#) du 22 juillet 2013, [2014/10](#) du 13 juin 2014, [2015/8](#) du 9 juin 2015, [2016/5](#) du 2 juin 2016, [2017/8](#) du 7 juin 2017, [2018/13](#) du 2 juillet 2018, [2019/9](#) du 7 juin 2019, [2020/22](#) du 22 juillet 2020 et [2021/27](#) du 22 juillet 2021 sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, décide de :

a) Prend acte du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ¹ et des recommandations qui y figurent, notamment celle tendant à ce qu'il lui soit rendu compte en 2023 des progrès accomplis dans l'application de sa résolution [2013/12](#);

b) Prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport actualisé pour alimenter les débats à sa session de 2023 sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution [2013/12](#), au titre de la question subsidiaire intitulée « Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles » de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », en prenant note du débat sur la périodicité de l'examen de cette question subsidiaire.

¹ [E/2022/59](#).

